

On s'abonne au bureau du journal, Marché aux Herbes, n° 349, où les lettres et les envois doivent être adressés francs de port.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)
Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.



N° 48.

SAMEDI.

25 FEVRIER 1832.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 23 février.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 22 février. — (Présidence de M. de Gerlache.)

M. Devaux donne lecture d'une proposition sur le jury qui est déclarée urgente et renvoyée à une commission composée de MM. Bourgeois, van Meenen, Raikem, Lefebvre et de Robaulx.

M. le ministre de la justice présente un projet de loi qui soumet aux tribunaux correctionnels la connaissance de plusieurs délits, que le code pénal de 1810 punit criminellement et dont des dispositions législatives postérieures ont atténué les peines.

Ce projet est également déclaré urgent et renvoyé à la même commission que la proposition de M. Devaux.

M. Corbisier fait un rapport au nom de la commission des mines.

M. Pirmez. Beaucoup de concessionnaires désirent connaître le projet, je demande que la discussion soit remise à 10 jours. — Adopté.

L'ordre du jour indique ensuite le vote du projet de loi sur le crédit provisoire. Après une observation de M. de Robaulx sur les amendemens, ils sont mis aux voix et adoptés.

On fait l'appel nominal sur l'ensemble du projet. Il est adopté par 77 voix contre 6.

La suite de l'ordre du jour est la discussion de la proposition de M. Jullien, tendant à ce qu'il soit nommé une commission chargée d'examiner jusqu'à quel point le marché Hambrouck est onéreux au pays, et s'il y a lieu à l'annuler.

M. le ministre de la guerre donne lecture d'un mémoire très-étendu sur ce marché et sur les circonstances où il a été contracté. Il se plaint d'abord des attaques auxquelles il a été en butte, attaques bien injustes et peu fondées; quand on considère les circonstances où se trouvait le pays à l'époque du contrat. Il signale rapidement les améliorations qui ont été apportées dans l'administration de l'armée et les économies qui en ont été la suite et qu'il ne sera peut-être plus en position de voir continuer. Il cite un grand nombre d'objets d'équipement dont le prix a été réduit de 25 à 50 p. c. Il s'attache ensuite à réfuter les argumens présentés par M. Jullien. L'art. 68 de la constitution, qui confère au roi le droit de déclarer la guerre, de faire des traités, n'est point applicable à l'espèce. Cet article n'entend parler que de traités de nation, et non de traités entre le gouvernement et des particuliers. Cet orateur a prétendu qu'il fallait l'assentiment des chambres pour contracter avec le sieur Hambrouck, et il faisait résulter cette obligation d'un décret de l'assemblée constituante; mais il ignore que dans cette loi même il existe un article qui donne au ministre la faculté de régler tout ce qui regarde les entreprises de vivres et de fourrages, et ce même en temps de paix. Le ministre aborde ensuite la question de savoir si le marché a été onéreux au pays. Il cite les conditions de plusieurs marchés antérieurs contractés moins favorablement et dans lesquels il n'était pas stipulé comme dans celui-ci, qu'il serait établi des magasins de réserve. Il regarde l'adoption de la proposition de M. Jullien comme une véritable mise en accusation.

Le ministre continue ensuite à exposer l'état du service des vivres au moment du contrat, et les efforts qu'il a fallu faire pour le régulariser sur tous les points du pays. Le temps manquait pour les adjudications; il fallait surtout trouver un homme probe et actif, et dont les capacités garantissent la régularité du service des vivres de toute l'armée. Il crut trouver ces qualités dans un ancien entrepreneur.

Ici M. Ch. de Bronckere présente plusieurs calculs d'où il résulterait que le marché n'aurait pu être contracté à meilleur compte, eu égard aux prix existans.

Ce discours a reçu dans plusieurs passages l'approbation de l'assemblée.

M. Lardinois. Si nous remontons à la cause des récriminations élevées contre le marché Hambrouck, nous devons convenir qu'elles ont été dictées sous l'influence des passions. M. Ch. de Bronckere a accepté le ministère de la guerre alors que l'administration était dans une désorganisation complète; il ne s'agissait de rien moins que de former une administration toute nouvelle. Faire annuler le marché, ce serait empiéter sur l'ordre administratif. Je demande l'ordre du jour.

M. Delehaye. Il s'agit uniquement de nommer une commission.

M. Gendebien. Venillez vous rappeler que toutes les sections ont reconnu à l'unanimité la nécessité de nommer une commission. Rien ne nous empêche de voter immédiatement sur la proposition, je demande l'impression du mémoire lu par le ministre.

M. Jullien. Le ministre de la guerre, qui a pris son temps pour combattre la proposition, vient, avec des larmes dans la voix... (murmures.) Je dis les choses comme elles sont. J'ai aussi des larmes, mais c'est pour le peuple qui souffre. (Bruit.) Le marché a été fait par le ministre seul, sans consulter personne, au moment où les Hollandais

s'étaient retirés et que les troupes françaises occupaient encore le pays. Je ne pense pas que le ministre de la guerre soit tenu par le contrat, quoiqu'il en ait excédé les termes.

M. le ministre de la guerre. On m'a adressé le reproche de donner dans la sensiblerie. Je crois ne pas avoir parlé aux sentimens, puisque je me suis contenté de présenter des chiffres.

M. Lebeau. Et moi aussi je sens que lorsque l'on veut appuyer le pouvoir, il faut faire bon marché de sa popularité. Il est telle époque où l'honneur d'un homme seul peut l'exiger. Je n'hésiterai pas à dire que la constitution ne renferme aucune disposition que l'on puisse reprocher au ministre de la guerre d'avoir méconnue. Je propose de passer à l'ordre du jour.

M. Jullien. En sections, vous avez tous demandé la nomination d'une commission, et aujourd'hui on vous en conteste le droit.

M. Gendebien. On nous dit que la question doit être décidée lors de l'examen du budget, et lorsqu'on en sera à cet examen, on nous fera voter d'urgence, sous prétexte que l'armée est sans vivres et sans solde. C'est ainsi qu'on nous enlève nos libertés pièce à pièce. Que l'on jette au feu la constitution et qu'on établisse en Belgique la responsabilité ministérielle, je n'ai pas besoin du reste.

M. de Robaulx demande que l'on fasse imprimer et distribuer le mémoire du ministre de la guerre avant la continuation de la discussion.

MM. Ch. de Bronckere, Dehaye, Devaux et Lebeau se rallient à la motion de M. de Robaulx.

M. Leclercq propose un délai de huit jours.

On vote sur la question de savoir si la discussion sera continuée demain ou dans huit jours; 46 membres se déclarent pour aujourd'hui en huit, 30 pour demain.

La séance est levée et remise à après-demain.

Sont nommés au grade de lieutenant dans l'artillerie, les sous-lieutenans :

MM. Sarasin (H. Michel), Parsiet (J. Fr.), Dungenhoff (Hyacinthe-Pierre), Noekel (Victor-Adrien), Descorville, Basens (J. C.), Marchand (J. P. M. Ant.), Demeuten (M. A. F. Constant), Labure (Cam. Louis-Xav.), Rousseau (Barth.), Vandamme (Jos. Bern.), Fraipont (Aug. Ant. Joseph), Gendebien (Alex.)

Au grade de sous-lieutenant :

MM. Colin (B. Aimé) sergent, Inar (Et. Jos.) sergent-major, Vandervorts (J. Jos.) adjudant, Rykbosch (Léand.) adjudant, Dehuller (David) adjudant.

— On fait à Mons, pour l'arrivée de S. M., les plus brillans préparatifs.

— Les troupes de notre garnison s'exercent maintenant au tir et à la cible hors la porte Schaerbeek.

— Un détachement du 10^e arrivé hier soir de Gand, est reparti ce matin pour Louvain, allant rejoindre son régiment.

— Notre correspondant de Paris nous fait connaître les succès d'un de nos compatriotes, élève en architecture à l'école des Beaux-Arts, à Paris; ce jeune homme nommé Gustave Deman, depuis son entrée à cette école, a remporté dans les divers concours qui ont eu lieu, les premières mentions, et vient encore, dans un nouveau concours, d'obtenir la médaille. Il donne à son pays l'espoir de posséder un jour un architecte distingué. (Journal de la Belgique.)

NAMUR, 24 février.

LA BELGIQUE ET LA HOLLANDE.

« L'acquiescement de M. Steven, la publicité qui a entouré les débats de cette affaire, prouvent à l'évidence que le gouvernement belge marche sous l'empire des lois; que la constitution y est observée; que les juges n'y sont ni menacés ni influencés pour donner tel ou tel avis; qu'on laisse à leur seule conscience à décider de ce qui intéresse les personnes et les fortunes.

« Cependant les feuilles hollandaises, et celles des nôtres vendues à la cause des Nassau, représentent incessamment la Belgique comme livrée à l'arbitraire, comme la proie de quelques hommes d'un jour qui l'exploitent à leur profit: les partisans de Guillaume ne cessent d'invectiver contre l'ordre des choses actuel dans nos provinces, tandis qu'ils élèvent bien haut et le gouvernement et les vertus de leur patron.

« Que l'on compare toutefois la Belgique, où le peuple est appelé à partager une partie du pouvoir, où les opinions sont libres, avec la Hollande, où règne dans toute sa force le bon vouloir d'un van Maanen, où le glaive des lois est confié à une poignée d'hommes achetés d'avance et qui reçoivent écrite de la main d'un employé du ministère de la justice, peut-être de celle de Libry lui-même, la sentence qu'ils doivent prononcer; où les dispositions les plus monstrueuses en législation remplacent le régime salubre des lois.

« Que l'on considère la Belgique, où les votes sont libres, où les élections sont le résultat de l'opinion des citoyens débarrassée de toute entrave, de toute intrigue; et la Hollande, où l'autorité dispose insolument des suffrages du peuple et n'admet aux chambres que ses propres créatures, prêtes à livrer la patrie à toutes les chances fatales où la folie d'un homme peut la précipiter.

Que l'on compare la Belgique revendiquant ses droits, et marchant avec énergie dans la route qu'elle s'est tracée pour remédier à quinze années d'esclavage et d'oppression, avec la Hollande courbée sous le joug honteux du digne rejeton des assassins des de Witte et des Barneveld, de ce prince qui s'engraisse aujourd'hui de la misère de ce même peuple dont ses aïeux immolèrent à leur ambition les premiers défenseurs, lorsqu'ils dévorèrent le cœur sanglant des fondateurs de la liberté batave et se partagèrent leurs dépouilles.

Que l'on compare nos députés discutant d'après leur opinion et leur conscience tout ce qui intéresse la patrie, aux descendants avilis des Tromp et des Ruyter jouets d'une représentation nationale factice, livrés aux caprices de quelques plats courtisans, qui reçoivent pour prix de leur lâcheté, de leur bassesse et de leur infamie, quelques dignités qu'un monarque sans foi leur donne pour prix de leur trahison; qu'on compare nos Belges à ces villes créatures des van Maanen et des Libry s'épuisant en *salamales* aux pieds de leur honteuse idole, et voyant pour récompense de tant de sacrifices un rire stupide sillonner le visage blafard de leur digne chef, dont la place est à jamais désignée parmi ces tyrans de second ordre dont aucune qualité ne vient compenser le souvenir ignoble; parmi les Claude, les Jean-sans-terre, les Christiern, comme son digne ministre a pris place entre les Séjan, les Laubardemont, les Jeffries et autres infâmes, livrés à la haine de la postérité.

« Voilà pourtant la situation des deux peuples: du côté des Belges, liberté, franchise, loyauté, du côté de la Hollande, abrutissement, astuce, perfidie. De notre côté un gouvernement sage et paternel, soumis aux lois; du côté de la Hollande des juges vendus, un pouvoir occulte. De notre côté un prince entouré de l'affection de tout un peuple; du côté de la Hollande un roi sans parole passant sa vie entre un misérable sorti du bague et un ministre souillé de toutes les ordures qu'un homme en place puisse commettre. Que l'on compare et que l'on juge. »

L'article que l'on vient de lire est tiré du *Phare* d'Anvers. Nos opinions y sont absolument conformes. Cet article est bien fait: le parallèle qu'il établit entre la Hollande et la Belgique est frappant de justesse et de vérité. Comparez, messieurs, comparez.

Souscription pour le monument à élever à la mémoire du général BELLIARD.

Produit de la souscription faite par Messieurs les officiers du premier bataillon de la légion garde civique d'Anvers, en garnison à Namur.

MM. le major Buydens, pour un jour de solde, 6 58; le lieutenant-adjudant J. T. van den Berghe, un idem, 2 5 1/2; le médecin de bataillon A. F. Bocquont, un idem; en second, A. van Heurek, un idem, 5 66; quartier-maître E. Meert, un idem, 2 57; MM. les capitaines J. Smeyers; J. Cerisier; J. Keunen; J. J. Spinnael; E. van Montnacken et F. Bex, chacun pour un jour de solde, 19 74; les premiers lieutenants C. Dubois; van Esscke; E. Blereau; E. Bosmans; Mertens et van Loy, chacun pour un jour de solde, 15 82; les seconds lieutenants de Roos; Marchant; van Pruyssche; van der Schrieck; Sicotti; van Praet et Mortelmans, chacun pour un jour de solde, 13 44.

En tout florins des Pays-Bas, 64 18.

Un meurtre affreux paraît avoir été commis, dans la nuit du 21 courant, sur la personne du nommé André, cabaretier, demeurant rue St-Nicolas; quatre soldats lanciers, incriminés dans cette affaire, ont été écroués hier matin. L'individu fut trouvé dans la rue et pris d'abord pour un homme ivre; on le transporta immédiatement au corps-de-garde, où il passa la nuit, sans avoir reçu d'autres secours. Ce malheureux a succombé bientôt à une affection cérébrale violente, et l'autopsie cadavérique, pratiquée par M. le docteur Barbier, a fait reconnaître une fracture simple de l'os pariétal gauche, dans toute son étendue longitudinale, sans déplacement, ni aucune trace de contusion extérieure. Un sang noir abondant était épanché dans toute la cavité crânienne, accident grave qui a dû déterminer promptement la mort.

— On écrit de Louvain, 21 février: Hier, on a retiré du canal de cette ville, le cadavre du nommé Pierre-Joseph Deneve, lancier au 4^e escadron du premier régiment, natif de St-Georges (province de Liège), en garnison en cette ville. Il avait disparu depuis quatre jours. On en ignore la cause.

— On mande de Gand, 22 février:

« La solennité de la bénédiction des trois nouvelles cloches de l'église de St-Pierre, en cette ville, a eu lieu hier, vers onze heures du matin. Une foule immense de fidèles était accourue à cette cérémonie religieuse, à laquelle a également assisté M. le gouverneur de la province avec sa famille.

« Le général Niellon est parti hier soir pour Bruxelles.

« On annonce que M. Steven a fait signifier hier, par huissier, sa demande en dommages-intérêts à MM. le général Niellon, Versluis, commissaire de police, Albinet, chef de la police, Gérard, auditeur-militaire, et Baetens, commandant de la citadelle.

« M. Dixon, par suite de son ordre d'expulsion des deux Flandres, est parti pour Bruxelles où il viendrait s'adresser à son ambassadeur, sir Robert Adair.

« Le 4^e bataillon du 12^e régiment de ligne est revenu aujourd'hui en ville de ses cantonnemens.

« Le 18 de ce mois, le nommé Charles Vandervoerde, né à Lembeke, garde civique à la 4^e compagnie, 3^e bataillon mobilisé, détaché à Kemsebe, étant relevé de garde au hameau de la *Trompe*, rencontra en retournant la nommée Fidèle Vermullen, âgée de 17 ans, née et domiciliée au dit hameau; à qui il dit en plaisantant: *Je rais rous tuer*. La jeune fille tourna le dos; mais le fusil se déchargea et la renverse. La balle lui est entrée par le dos et est sortie par la gorge. Vandervoerde s'est enfui au même instant; et on le dit parvenu sur le territoire hollandais.

« Il paraît que la malveillance n'est pour rien dans ce malheureux accident.

« MM. les bourgmestre, assesseurs et secrétaire de Mulleme viennent de céder à leur commune la moitié de leurs appointemens. Le garde-champêtre a suivi ce noble exemple de désintéressement, en cédant de son côté à la commune une somme de quarante florins, somme considérable, vu la modicité du traitement attaché à ses fonctions. »

— On écrit d'Anvers, 22 février:

« Aujourd'hui, on a dégradé un militaire qui, pour cause d'insubordination, avait été condamné à mort, et dont la peine a été commuée en 15 ans de travaux.

« On a arrêté ce matin un espion: le peuple a voulu le maltraiter.

« Le nommé Soners, dit Suuyt, ancien batelier, blessé lors de l'explosion d'une cononnière hollandaise devant Anvers, est mort avant hier des suites de ses blessures.

« Deux alléges sont arrivées ce matin à la citadelle. »

— On apprend de Bois-le-Duc, 16 février:

« Hier, LL. AA. RR. le prince feld-maréchal et le prince Frédéric ont assisté, à Melrode, à l'essai d'un pont-courant, nouvellement inventé par le génie militaire. Il sert à traverser les petites eaux pour l'infanterie et l'artillerie; sa longueur est de 15 aunes.

« Les généraux Mayer, Saxe-Weimar, Constant de Rebecque, se trouvent à Bois-le-Duc. »

— Les commandans des corps de l'armée et des garnisons ont reçu des circulaires où ils sont avertis, par le département de la guerre, que le 1^{er} mars il se fera une inspection générale de toutes les troupes sous leur commandement. (*Handelsblad.*)

— On mande de Eindhoven, 19 février: Une partie des troupes belges s'est approchée de notre frontière, 3000 hommes à-peu-près sont arrivés lundi à Turnhout; l'approche de l'ennemi exige que nos troupes redoublent de vigilance.

— On écrit de La Haye, en date du 17 février:

« La nouvelle de l'arrivée du comte Orloff ne se confirme pas. On l'attend aujourd'hui.

« Victor, l'ancien acteur des Français, donne actuellement des leçons de littérature française aux enfans du prince d'Orange. »

— Une feuille de Xalapa dit qu'il existe actuellement au Mexique une femme âgée de 147 ans: elle a conservé tous ses sens, excepté celui de l'ouïe qui est un peu affecté; mais elle enfle une aiguille, file du coton, moule du maïs, fait sa cuisine et son ménage, et tous les dimanches fait à pied plus d'un quart de lieue pour aller entendre la messe. Sa conversation est gaie, et lorsqu'on lui demande si elle a envie de mourir, elle répond: *Oui, parce qu'il est temps que je me repose.*

MELANGES.

AGRICULTURE POPULAIRE, ou méthode générale et nouvelle pour l'enseignement et l'amélioration de l'agriculture; par Jacq. BUJALT, cultivateur, près de Melle (Deux-Sèvres).

L'article suivant sur le livre d'un cultivateur nous a été adressé par un cultivateur. Nous le donnons sans rien changer; sur les matières spéciales il est bon de laisser parler les hommes spéciaux.

Depuis 25 ans, les arts d'utilité sociale ont fait en France de grands progrès. L'agriculture seule est restée stationnaire; il semble même qu'on ait renoncé à son amélioration.

Cependant tout le monde sait que c'est par elle qu'augmente la population: la population produit le travail, et le travail produit les richesses. Comment se fait-il donc qu'un peuple aussi instruit n'ait pas fixé son attention sur l'agriculture? Est-ce qu'il n'en comprendrait pas tous les avantages?

Personne ne les méconnaît; mais on ne sait comment s'y prendre pour en pénétrer les masses. Tout ce qu'on a inventé depuis quarante années n'a presque rien produit sur elles. Les livres, les sociétés d'agriculture, les comités, les primes, les fermes-modèles, rien n'a fait pénétrer l'instruction dans la chaumière du pauvre ou dans la ferme du cultivateur.

De légères innovations, des faits isolés, des exceptions, c'est tout ce qu'on peut citer dans cinquante départemens; et puis le zèle s'est attiédi, le découragement s'est emparé de tout le monde, et on est facilement convenu de ne plus s'occuper d'agriculture.

La voilà donc livrée à elle-même, abandonnée au hasard, marchant à l'aventure et continuant la routine.

Cependant les populations souffrent, et je les vois disposées à l'instruction. Il n'y a point de communes où l'on ne trouve beaucoup d'hommes qui ont parcouru la France et l'Europe. Ils sont prêts à tout entreprendre parce qu'ils ont beaucoup vu et secoué dans leurs voyages les préjugés du pays.

Ce qui manque à chaque localité, c'est une instruction locale.

Voici un simple cultivateur, un homme qui partage son temps en

tre l'étude et la charrue, qui nous apporte une méthode nouvelle. Si, comme je le crois, cette méthode est bonne, nous devons à un laboureur du Poitou l'amélioration de notre agriculture. Si la méthode est incomplète, on la perfectionnera: les bases sont données.

Ceci me rappelle qu'un professeur du collège de Glasgow porta chez un armurier de la ville une petite machine à vapeur pour la faire raccommoder; dès que l'artisan l'eut considérée, il tomba dans une méditation profonde, puis il s'écria: « Voilà qui va changer la face du monde. » C'est à cet homme, à cette soudaine inspiration, que nous devons le moteur le plus puissant et le plus régulier de la nature.

Tant il est vrai qu'une idée suffit pour conduire à une découverte importante.

Notre cultivateur a été frappé de l'état déplorable de l'agriculture dans une grande partie de la France, ainsi que de l'ignorance et de la misère dans laquelle on retient la classe à laquelle il appartient. Il s'est dit: « J'améliorerai son sort et doublerai les produits... » Cette idée est grande et généreuse.

Je vais indiquer comment il a considéré l'agriculture et l'instruction agricole.

L'agriculture, dit-il, est une science de localités. Elle a ses principes généraux, mais que mille accidens viennent modifier.

Le sol varie à chaque pas: ses nuances et ses variétés se multiplient à l'infini.

Le climat change pour ainsi dire avec l'horizon.

Le commerce a des rapports établis qu'il faut respecter.

Les populations ont leurs usages, leurs mœurs et leurs préjugés, qu'on ne peut changer tout-à-coup.

Voilà pourquoi un livre qui sera fait pour tout le monde ne conviendra à personne.

Pourquoi le gouvernement ne peut améliorer l'agriculture, parce qu'il ne peut se plier à toutes les exigences.

Pourquoi enfin il ne faut pas enseigner d'abord une agriculture perfectionnée. Nous n'avons, dit-il, ni assez de richesses ni assez de savoir pour y atteindre du premier jet.

Tout cela me paraît juste et bien pensé.

Vient l'instruction... La classe riche a des ouvrages par milliers; le cultivateur n'en a pas un seul: nos livres d'agriculture n'ont pas été faits pour lui; il ne les lit point, il ne peut les lire, il ne les comprendrait pas; enfin ils sont trop cher et trop volumineux.

Le cultivateur est toujours dans les champs et sur sa ferme; il vit isolé et ne participe pas au mouvement de la civilisation.

C'est la société qui, pour son existence, le retient dans cet isolement. La société lui doit l'instruction.

Cette instruction doit être spéciale et locale, comme l'agriculture. Il faut au cultivateur un livre court et d'un prix tout-à-fait minime. Ce livre doit être aussi l'expression du sol, du climat, du commerce, des mœurs et de l'intelligence de ceux auxquels il est destiné.

Cela me paraît d'une justesse admirable. On n'instruira point le peuple sans livres populaires. La science doit se plier aux exigences des populations, et c'est à cette spécialité que nous devons l'amélioration de notre agriculture.

Mais ce n'est pas ce moyen d'instruction qu'a imaginé notre laboureur. Accoutumé à généraliser ses idées comme tous ceux qui vivent en dehors du mouvement, il veut un petit recueil de principes et d'adages, présentant le résumé de la science locale, et ne coûtant que 5 c. au plus. Il en a donné un exemple.

Il le fait, par un artifice fort simple, arriver sous le chaume du pauvre comme dans la maison du riche. Il instruit à la fois le propriétaire et le cultivateur, l'enfant et le vieillard, l'homme qui sait lire et celui qui ne le sait pas.

A l'aide de ces préceptes, il améliore les mœurs. Il parle du travail, de la sobriété, de l'économie, des soins, et finit par donner, dans 7 à 8 pages, un petit traité d'agriculture locale.

Les avantages de cette méthode sont immenses; et c'est avec raison que l'auteur prétend que, si on l'établit partout, des centaines de millions surgiront du sol.

Il prouve aussi qu'avec l'assolement triennal, la population ne peut jamais augmenter d'un homme, les produits d'un grain, les revenus d'une obole. Il s'élève donc contre les mœurs, les préjugés et la législation qui le protègent.

C'est par arrondissement qu'il opère. Chaque chef-lieu devient un centre d'action, et chaque arrondissement un petit état agricole. Il ne demande rien au budget, il ne surcharge l'administration d'aucun travail. La protection du gouvernement et une surveillance active de la part de l'autorité lui suffisent.]

On voit que notre cultivateur a long-temps médité cette question: *Quels sont les moyens d'enseignement et d'amélioration de l'agriculture en France.* Je pense que, depuis quarante années, mille personnes ont essayé de la résoudre; mais aucune d'elles ne l'a résolue plus heureusement que le laboureur du Poitou. C'est sans doute à son état et à sa condition qu'il doit cet avantage.

Cependant, dit-il, le gouvernement et les grands corps de l'état doivent fonder un prix, établir un concours, et jeter encore ce problème au milieu des populations. Tout les y invite; car si les arts sont l'ornement et la gloire de la France, l'agriculture en est la force et la véritable grandeur.

Je termine en invitant chaque député à lire cette brochure, et à doter le pays qui l'a choisi d'une institution nouvelle. Je la recommande également aux conseils généraux, aux conseils d'arrondissement et aux propriétaires: c'est à eux que l'auteur l'a dédiée. Elle

contient soixante-six pages, et se vend 10 sous, à Niort, chez Morisset, imprimeur. (Deux-Sèvres.) C'est à lui que l'auteur l'a donnée.

Baschkirs. — Civilisation. — Un journal allemand renferme les notices suivantes sur l'état actuel de la civilisation chez les Baschkirs. « Ce peuple est livré à la superstition la plus grossière. Leurs sages, c'est-à-dire leurs sorciers et leurs devins, jouissent de la plus grande considération. Ils croient posséder des livres qui ont été composés en enfer. Les interprètes de ces livres connaissent le passé, le présent et l'avenir. Ils sont en rapport avec les esprits, et opèrent par leur moyen les miracles les plus inouïs; ils éclipsent la lune et le soleil, accrochent les étoiles du firmament et les précipitent sur la terre; ils soulèvent et apaisent les tempêtes à leur gré. Ont-ils besoin d'argent, ils le font savoir au diable, qui incontinent va voler les riches pour remplir la bourse de ses maîtres. L'art de la magie, qui donne l'empire des esprits, se transmet avec ses livres. Les magiciens se servent, dans leurs opérations, de certaines formules de conjuration et de certaines racines. Un Baschkir veut connaître son avenir: il se rend avec une brebis grasse chez le devin, qui immole la victime et s'en régale avec ses amis; après le festin, il prend l'omoplate de l'animal, réservé pour cela, la dépouille soigneusement, et la met sur un brasier ardent jusqu'à ce que la graisse soit fondue et que l'os commence à se crevasser; alors il la retire du feu, l'examine attentivement et prononce son oracle.

Les Baschkirs croient que les étoiles sont attachées au firmament avec des chaînes. La terre, selon eux, repose sur trois énormes poissons, dont l'un est déjà mort, preuve que la fin du monde est prochaine. Ils sont fatalistes; les jours des mortels sont comptés à l'avance, et la quantité d'alimens qu'ils doivent consommer est rigoureusement pré-déterminée. Les noms qu'ils ont imposés à divers lieux sont autant de monumens de leur superstition: partout il y a des monts du Diable, des plaines du Diable, des grottes, des vallées du Diable. Cependant la civilisation commence à prendre racine chez ce peuple; presque chaque village a maintenant son école. A Casan, et dans la petite ville de Kargal, à 18 werstes d'Orenbourg, le gouvernement a établi pour eux des collèges où l'on enseigne la grammaire tartare, le persan et l'arabe, le Coran, l'arithmétique, l'histoire, les élémens de la physique et de la philosophie aristotélicienne.

REVUE DE LA PRESSE PARISIENNE.

DES RATIFICATIONS.

On lit dans la *France Nouvelle*: « Les journaux anglais annoncent l'importante nouvelle que le comte Orloff, ministre plénipotentiaire russe, se rend à Londres avec la mission spéciale de signer le traité hollando-belge. On assure aussi que le gouvernement hollandais paraît disposé à sanctionner le principe du traité. »

C'est ce qu'on appelle en bon français le reflet de l'ombre d'une apparence.

On lit dans la *Gazette de France*: Si les 24 articles sont ratifiés; si l'invasion du Portugal se termine en douceur; si nos soldats fraternisent avec les Autrichiens, et calment d'un commun accord les agitations de la Romagne; si nous procédons enfin au désarmement tant promis; si la réforme anglaise passe et si le ministère Grey retrouve son équilibre; si nos passions intérieures s'apaisent; si M. Périer retrouve sa majorité qui l'abandonne de jour en jour; si l'équilibre se rétablit enfin entre les dépenses et les recettes, nul doute que le crédit public n'éprouve une amélioration notable.

Le *Nouvelliste* publie la même note que la *France Nouvelle*.

On lit dans le *Temps*: « Le *Nouvelliste* a dit et répété qu'il reçoit les nouvelles ministérielles. Si la note qu'il publie vient des affaires étrangères, elle prouve que les bureaux sont bien peu au fait. Le moindre attaché à une légation de quatrième ordre sait que la ratification à un traité ne se signe jamais par un ministre plénipotentiaire. Nous aimons mieux croire que le *Nouvelliste* ayant déjà annoncé vingt-deux fois la ratification de la Russie (dans l'ancien *Messager* et nous croyons même trois à quatre fois depuis leur séparation), éprouve le besoin de varier quelque peu son style. »

On lit dans le *National*: « La conférence de Londres vient de donner une nouvelle preuve du peu d'accord qui existe dans ses travaux. Le *Moniteur*, ainsi que les autres journaux ministériels, avait annoncé d'une manière positive que l'affaire des forteresses belges était entièrement terminée. Mais aujourd'hui on voit que la convention entre les quatre puissances relativement à cette question, a eu à peu-près le même sort que le traité du 15 novembre, c'est-à-dire qu'elle n'a pas été ratifiée. Le *Moniteur* aurait pu ajouter que la conférence se flatte encore qu'elle obtiendra la ratification du traité du 15 novembre à l'époque du 15 mars. On assure au moins que M. de Talleyrand a soin de rédiger ses dépêches de manière à entretenir dans cet espoir les hommes qui nous gouvernent. »

On lit dans le *Temps* et la *Quotidienne*: « L'*Indépendant* de Bruxelles publie une lettre de Berlin qui annonce un complet désarmement de la Prusse. Cette lettre était connue à Paris depuis plusieurs jours; le ministère en a eu connaissance il y a une semaine, et le *Nouvelliste*, qui reçoit les communications ministérielles, et qui se montre fort disposé au désarmement, n'a pas été autorisé à insérer la lettre de Berlin qu'il prend aujourd'hui à l'*Indépendant* de Bruxelles.

On lit dans la *Tribune*: « Si l'on croit de nouveaux bruits, la politique extérieure prend une couleur menaçante. Nicolas s'offense de l'expédition de don Pedro; et le voyage du comte Orloff, sous prétexte de terminer l'affaire de la Belgique et de la Hollande, aurait un motif secret: celui de mieux explorer les dispositions des autres puis-

sances et de savoir de quel poids pourrait être une armée hollandaise employée comme avant-garde.»

On lit dans le *National*: « Ne croyez à aucune inimitié entre l'Angleterre et la Hollande, disait un diplomate; ce n'est jamais qu'une querelle de ménage. Rien de plus vrai; le vote des communes sur l'emprunt russo-hollandais le prouve, vote dans lequel lord Grey a failli perdre la majorité. Il a dernièrement été publié à Londres un pamphlet en faveur du roi Guillaume. Par quel journal a-t-il été annoncé et loué? Par le *Courier*, journal ministériel, qui saisit cette occasion de reprocher à la conférence son injustice à l'égard de la Hollande. Le *Courier* trouve que les Belges n'ont aucun besoin des eaux de la Hollande, qu'ils n'ont rien à faire au-delà du Rhin; il est surprenant qu'il n'ait pas cherché aussi à prouver que les Belges n'ont rien à faire venir par l'embouchure de l'Escaut. Il est évident, d'après le langage du *Courier* anglais, que les Belges ont fait des concessions pour obtenir des avantages... qui vont être révisés. Ce qui est remarquable, c'est la disposition de l'Angleterre, qui ne s'est pas réconciliée avec la Belgique, même en lui donnant un roi. *Suivent des plaisanteries que nous ne répéterons pas sur le rôle de S. M.* Toutes les nouvelles qui viennent des cours de l'Europe prouvent qu'on y regarde la royauté belge comme provisoire. « Gagnons du temps, elle tombera d'elle-même. » Telle semble être la règle de conduite des puissances.

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 21 février.

D'après les nouvelles reçues aujourd'hui, il n'y aurait plus à douter de la prochaine arrivée de l'empereur Nicolas, du prince et de la princesse d'Orange à Berlin. L'intention de l'empereur est, dit-on, d'offrir à son beau-frère la couronne de Pologne et de le déterminer, de concert avec le roi de Prusse, à renoncer à la couronne de Hollande en faveur de son frère. Ainsi donc cette réunion, si elle a lieu, applanirait tous les obstacles apportés jusqu'à ce jour aux ratifications des 24 articles et ferait cesser les nombreuses craintes qu'entretenaient la Belgique et la Hollande sur l'issue de leurs affaires.

— Nous apprenons de source certaine que tous les citoyens qui doivent exercer les fonctions de jurés dans l'affaire de M^{me} Larochet-jacquelin, que l'on doit plaider aux assises de Poitiers le 27 de ce mois, ont reçu des lettres de menaces dans le genre de celles que nous avons citées.

La plupart de ces lettres et celles contenant des proclamations henrichiennes, portent le timbre de Nantes. Il paraît que le repaire directeur du brigandage de l'Ouest est rétabli à Nantes. (*Ami de Charte.*)

— Le fait suivant peint d'un trait le caractère moral du siècle, balloté par toutes sortes de doctrines, sentant cependant la nécessité de reposer ses idées sur quelque chose de fixe, mais trouvant le chaos en s'éloignant de la vérité.

On lit dans un journal :

Un double suicide a eu lieu la nuit dernière, M. Escousse, déjà connu dans la littérature par son drame de *Faruch-le-Maure*, s'est asphyxié avec M. Lebras, jeune homme à peine âgé de 16 ans; M. Escousse lui-même n'avait pas 20 ans.

Une vive amitié unissait ces deux jeunes gens, tous deux mélancoliques; ils gémissaient souvent sur les misères de ce monde, et parlaient de la nécessité de le quitter; enfin hier soir Escousse écrivit à son ami : « Je t'attends à onze heures et demie, le rideau sera levé, arrive, afin que nous précipitions le dénouement. »

En effet, le jeune Lebras arrive à l'heure indiquée; du charbon était allumé, et les deux amis expirèrent ensemble.

On a trouvé sur une table, dans la chambre où gisaient embrassés les deux cadavres, la note suivante écrite de la main d'Escousse :

« Je désire que les journaux qui annonceront ma mort, ajoutent cette déclaration à leur article :

« Escousse s'est tué, parce qu'il ne sentait pas sa place ici, parce que la force lui manquait à chaque pas qu'il faisait en avant ou en arrière, parce que l'amour de la gloire ne dominait pas assez son âme, si âme il y a. »

« Je désire que l'épigraphe de mon livre soit :

Adieu, trop inféconde terre,
Fléaux humains, soleil glacé;
Comme un fantôme solitaire
Inaperçu j'aurai passé.
Adieu donc, palmes immortelles,
Vrai songe d'une âme de feu,
L'air manquait, j'ai fermé les ailes,
Adieu.

— Il a été question dernièrement des prisonniers du fort de Ham : On écrivait de Senlis que leur correspondance et toutes leurs relations étaient l'objet de la plus scrupuleuse vigilance, par suite du dernier complot carliste.

M. de Peyronnet vient d'adresser à ce sujet, le 18, au *Courier de l'Europe*, une lettre où on lit ce qui suit :

« N'affligez pas, de grâce, et n'inquiétez pas nos amis : ils ont assez d'autres sujets d'afflictions.

« Il n'y a personne d'assez insensé sous le ciel pour s'imaginer que nous le soyons nous-mêmes à ce point de rêver, au pied de la tour du connétable, des conspirations de prison.

« Ne peut-on me laisser en paix ? Il y a sept mois révolus que je ne sors plus de ma chambre; il y en a trois que je suis perclus de sciaticque. Douze pieds carrés, voilà tout ce que j'occupe d'espace en ce

monde. Si c'est encore trop, je le veux bien; mais pour Dieu, où qu'on me mette, que j'y puisse être à l'abri des niais et des tracasseries. »
(*Constit.*)

COMMERCE.

MARCHÉ DE BRUXELLES. — Prix des Huiles, 22 février.

Huile de colza présente 46; janvier 00; février 00; mars 00; avril 00; mai 43 1/4; septembre 42; huile de lin présente 47 1/2. mai 00; graine de colza 00 0.

Ce qui précède est en argent de Brabant.

PRIX DES HUILES. — Lille, 20 février.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.	
Colza.	18	21	72	»	10	50 11
OEillette.	26	27	»	»	10	» 10 25
Id. bon goût.	»	»	114	»	»	»
Lin.	18	21	85	»	17	» 18
Caméline.	18	20	85	50	11	»
Chanvre.	13	15	89	75	11	»
Huile épurée pour quinquets			78	»		
Idem réverbères			76	»		

BOURSE D'ANVERS, du 22 février.

Emprunt de 12 millions	91	P	Emprunt romain.	78 7/8 à 79 à 78 3/4 A
» de 10 millions	89	P	» Lots.	366
» Rotschild.	74	A	» Napolitains.	72 3/4 A
Autriche métalliques	86 3/4		» Guebhard	76 1/2 N
Lots de Pologne.	100 1/2		» Rente perp. Esp ^{le} à Paris	
Anglo-Danois 3 p. 0/0	65		» » à Amst.	47 3/8 à 1/2 P

BOURSE DE PARIS, 21 février.

Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830, 97 45 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouissance du 22 sept., 00 fr. 00 c. — 4 p. 0/0, 81 fr. 50 — Rentes 3 p. c., jouiss. du 22 juin 1830, 67 fr. 50 c. — Act. de la banque, 1620 fr. 00. — Certif. Falconnet, fr. 78 40 c. — Cortès d'Espagne, 00 fr. 00. — Emp. royal d'Espagne, 1830, 75 fr. 75. — Rente perpétuelle d'Espagne, 00 fr. 00. — Emprunt d'Haiti, 215 fr. 00 c. Emprunt belge, 75 1/2. — Emprunt romain, 78 3/4.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 20 février.

Dette active 39 3/16, billets de change, 15 1/16. Synd. d'amort., 67 1/8. Rente perp. Amst. 49 9/16; Métall., 81 1/2.

Fonds publics de Londres, du 19 février. — Cons., 82 3/8.

ANNONCES.

1574. Le 5 mars 1832, à dix heures du matin, la commune d'Aublain vendra publiquement 13 bonniers d'écorces, sis dans la coupe ordinaire 1832.

Et le 8 mars 1832, à dix heures du matin, la commune de Doubrbes vendra publiquement 13 bonniers de bois et écorces, sis au bois Dumont.

Le tout au canton de Couvin.

1575. Ferme, terres et bois à vendre.

Le jeudi 15 mars prochain, à deux heures après midi, on vendra publiquement devant M. le juge de paix du canton de Marche, par le ministère de maître Jadot, notaire, en son étude en la ville de Marche :

1° La ferme de *Hederé*, commune de Waha, consistant en un beau corps de logis, grange, écuries, étables, bergeries, jardin, prairies, terres labourables, etc., le tout d'une contenance d'environ 45 bonniers presque contigus;

2° Un bois dit *la Haye des Meuniers*, contenant 1 bonnier 12 perches;

3° Une prairie dite *le pré Henin*, situé commune de Chavane, contenant 3 bonniers 48 perches;

4° Le bois dit *le Héral*, situé commune de Charneux, contenant 3 bonniers 48 perches.

S'adresser pour connaître les conditions :

A Marche, à M. le notaire Jadot.

A Namur, à M. Robert-Brabant, avocat, rue du Président.

A Liège, à M. Picard, négociant rue des Mineurs.

1569. GARANTIE DES OUVRAGES D'OR ET D'ARGENT.

AVIS.

Le contrôleur du bureau de garantie des ouvrages d'or et d'argent à Namur soussigné, à l'honneur de porter à la connaissance des intéressés, que par suite de l'arrêté royal du 27 août 1831, N° 4, M. le ministre des finances a, par le sien du 11 février 1832, N° 1, fixé au 1^{er} mars prochain l'époque où commencera la recense de tous les ouvrages d'or et d'argent, marqués des poinçons de titre et de garantie, ou de celui destiné pour les ouvrages étrangers, introduits par le gouvernement précédent; il les prévient en conséquence qu'à dater de cette époque, jusqu'au trente avril suivant, son bureau sera ouvert au public, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et de deux jusqu'à cinq de l'après-midi.

Pour éviter la confusion qui pourrait résulter de l'empressement d'un chacun à jouir de la priorité, les intéressés sont priés de s'adresser audit bureau, pour y recevoir un numéro d'ordre. Ceux qui auront négligé cette mesure ne seront admis qu'à la suite de ceux qui s'y seront conformés.

G. H. BAYET.

1571. On demande un célibataire d'un âge mûr, muni de bons certificats et sachant tenir une comptabilité.

S'adresser au bureau de cette feuille.

1525. Maison et jardin, situés à Jambre, à louer pour le 1^{er} mars. S'adresser à Madame Wasseige-Barbaix.